

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012013

Signataire : AR/ESP/ED

**OBJET : Fourniture de denrées alimentaires pour la petite enfance pour les années 2011 à 2012. Approbation de l'avenant n°1 au lot n°4 « Fruits et légumes frais »**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

Vu la délibération n°291 du 25 novembre 2010 approuvant le marché de fourniture de denrées alimentaires pour la petite enfance pour les années 2011 à 2012,

Vu le lot n°4 « Fruits et légumes frais » du marché de fournitures de denrées alimentaires pour la petite enfance pour les années 2011 à 2012, notifié à l'entreprise QUINTIN le 11 janvier 2011,

Vu le budget communal,

Considérant l'augmentation au cours de l'année 2011 des produits frais en général et des fruits et légumes en particulier,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au lot n°4 « Fruits et légumes frais » du marché de fourniture de denrées alimentaires pour la petite enfance pour les années 2011 à 2012, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 janvier 2012. Cet avenant porte le seuil maximum du lot n°4 initialement de 23 000 € TTC à 26 450 € TTC, dégageant ainsi une plus-value de 3 450 € (+15%). Il est passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°4 « Fruits et légumes frais » du marché de fourniture de denrées alimentaires pour la petite enfance pour les années 2011 à 2012 avec l'entreprise QUINTIN.

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire

L'Adjoint délégué